

Image not found or type unknown



contestation d'un FPS

Par **mich brid**, le **15/04/2025** à **18:52**

bonjour , j'ai reçu un fps pour dépassement de la durée de stationnement, or le fps n'indique pas cette heure de fin de stationnement. Dans la mesure où je ne peux pas vérifier ce dépassement possible, ma contestation a-t-elle une chance d'aboutir? D'avance merci
SOUVIGNET M.

Par **LePapeDesEscargots**, le **15/04/2025** à **19:53**

Bonjour,

Le Forfait Post Stationnement (FPS) indique l'heure de constatation. C'est à vous de conserver le justificatif de paiement (ticket) prouvant le paiement du stationnement.